

## COMMUNIQUE

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 décembre 2021, d'agréer le fonds suivant :

#### **FCPR TANMYA**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Siège Social :** Green Center, Bloc D 2ème étage, rue du Lac Constance 1053, Les Berges  
du Lac, Tunis

La société MAC PRIVATE MANAGEMENT et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 décembre 2021, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR TANMYA » d'un montant de 30 030 000 dinars divisé en 30 000 parts A de 1000 dinars chacune et 300 parts B de 100 dinars chacune.